

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVIII

MARS 1929

No 3

SOMMAIRE: — Instruction de S. C. des Rites pour la communion de plusieurs malades — Le Jubilé sacerdotal de S. S. Pie XI — La biographie du R. P. Pro, S. J. — La solution de la question romaine — Liturgie, chant grégorien et musique sacrée — Remarques de Mgr Parisi sur le chant ecclésiastique — Manuels de chant grégorien — Feu M. l'abbé Albert Rousseau — Changement de rite — Un oratoire aux Bienheureux Martyrs Canadiens à St-Boniface — Les Saintes Huiles — Oraison funèbre de Mgr Grandin, O. M. I. — L'autorité du Souverain Pontife — Incendie du sanctuaire du Lac Sainte-Anne — La première Journée sociale de Saint-Boniface — Exposition et vénération des reliques — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

INSTRUCTION DE LA SACREE CONGREGATION DES RITES POUR LA COMMUNION DE PLUSIEURS MALADES

(Des "Acta Apostolicae Sedis" du 6 février.)

Quo breviori et faciliori ratione sacra Communio pluribus infirmis ministrari valeat, Sacra Rituum Congregatio sequentem instructionem probari posse censuit; nimirum:

Quando sacra Communio distribuitur pluribus infirmis, qui in eadem domo, vel in eodem hospitali, sed in distinctis cubiculis degant, Sacerdos vel Diaconus ministrans, in primo tantum cubiculo recitet plurali numero omnes preces ante infirmorum Communionem dicendas juxta Rituale Romanum, Tit. IV, cap. 4; in aliis autem cubiculis dicat tantummodo preces: "Misereatur tui... Indulgentiam... Ecce Agnus Dei...", semel "Domine non sum dignus... Accipe frater (sonor)..." vel "Corpus Domini nostri Jesu Christi..."; et in ultimo cubiculo addat versum: "Dominus vobiscum"; cum suo responsorio et cum sequente oratione plurali numero dicenda: "Domine sancte...", ibique, si qua particula consecrata superfuert, benedictionem eucharisticam impertiatur, ac tandem reliquas preces praescriptas in Ecclesia de more persolvat.

Facta postmodum de his omnibus Sanctissimo Domine nostro Pio Papae XI per infrascriptum Cardinalem Sacrae Rituum Congregationi Pro Praefectum relatione, Sanctitas Sua praefatam instructionem ratam habuit et confirmavit; eamque pro op-

portunitate adhibendam benigne concessit. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 9 Januarii 1929.

C. Card. LAURENTI, S. R. C. Pro Praefectus.
L. † S. Angelus MARIANI, Secretarius.

TRADUCTION

Afin que la sainte Communion puisse être administrée à plusieurs malades d'une manière plus brève et plus facile, la Sacrée Congrégation des Rites a jugé à propos d'approuver l'instruction suivante, à savoir :

Quand la sainte Communion est distribuée à plusieurs malades qui sont dans la même maison, ou dans le même hôpital, mais dans des chambres distinctes, que le Prêtre ou le Diacre donnant la Communion récite seulement dans la première chambre au pluriel toutes les prières qu'il faut dire avant la Communion des malades selon le Rituel Romain, Tit. IV, chap. 4; que dans les autres chambres il dise seulement les prières : "Misereatur tui... Indulgentiam... Ecce Agnus Dei...", une fois "Domine non sum dignus... Accipe frater (soror)..." ou "Corpus Domini nostri Jesu Christi...", et que dans la dernière chambre il ajoute : "Dominus vobiscum", avec son répons et avec l'oraison suivante au pluriel : "Domine sancte...", et, s'il reste quelque parcelle consacrée qu'il donne là la bénédiction eucharistique, et qu'enfin il récite les autres prières prescrites dans l'Eglise comme de coutume.

Relation de toutes ces choses ayant été faite à Notre Très Saint Père le Pape Pie XI par le Cardinal soussigné Pro Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté a approuvé et confirmé l'instruction ci-dessus; et Elle a bienveillamment accordé la permission de l'employer à l'occasion, nonobstant toutes choses contraires.

9 Janvier 1929.

C. Card. LAURENTI, Pro Préfet de la S. C. R.
L. † S. Ange MARIANI, Secrétaire.



LE JUBILE SACERDOTAL DE S. S. PIE XI

Dans la Constitution apostolique "Auspiciantibus Nobis", datée du 6 janvier dernier, qui prescrit une Année Sainte extraordinaire, le Saint-Père, rendant grâce à Dieu pour le cinquantième de son sacerdoce, supplie les fidèles d'unir leurs prières aux siennes afin de resserrer les liens d'intimité de la grande famille catholique, rendue participante de cet heureux anniversaire par l'ouverture des trésors célestes. Il concède une indulgence plé-

nière en forme de Jubilé universel, dont les fruits seront la réforme des mœurs, le renouvellement de la foi, une multiplication de prières si nécessaires dans ces temps difficiles, enfin la restauration de la paix du Christ dans le règne du Christ.

Le Jubilé durera jusqu'à la fin de décembre prochain. En voici les conditions :

Les habitants de Rome et les pèlerins de la Ville Eternelle visiteront deux fois les basiliques de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre du Vatican, de Sainte-Marie Majeure, en priant aux intentions du Souverain Pontife, à savoir pour la conversion des pécheurs, l'extirpation des hérésies et des schismes, la paix internationale, la prospérité et la liberté de l'Eglise et du Saint-Siège. Ils feront deux jours supplémentaires de jeûne, une confession spéciale et une communion en sus de la confession annuelle et de la communion pascale, une aumône spéciale, destinée de préférence à l'oeuvre de la Propagation de la Foi.

Les fidèles habitant hors de Rome remplaceront les visites des trois basiliques par deux visites faites dans trois églises désignées par l'Ordinaire.

Les confesseurs jouissent de pouvoirs extraordinaires pour commuer les conditions de l'indulgence jubilaire, pour accorder des dispenses, pour relever des cas réservés, sauf les cas très spécialement réservés au Saint-Siège. On peut gagner plusieurs fois l'indulgence jubilaire en l'appliquant aux âmes du purgatoire.

De plus, durant le Jubilé, les autres indulgences ne sont pas suspendues, et même le Pape en ajoute de spéciales. "Par bienveillance", dit la Constitution apostolique, "Nous accordons de nouvelles faveurs pour augmenter chaque jour davantage l'esprit de prière; pendant cette année, tous les fidèles pourront gagner une indulgence de sept ans et de sept quarantaines toutes les fois qu'ils prieront pendant quelque temps aux intentions du Souverain Pontife devant le Saint Sacrement, même renfermé dans le tabernacle; cela sans supprimer les indulgences déjà accordées pour cette oeuvre pie. S'ils font tous les jours pendant une semaine cette pieuse visite, ils pourront gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires. De plus, pour favoriser toute cette année la piété du clergé au saint autel, Nous accordons à tous les prêtres de jouir jusqu'au 31 décembre de cette année d'un privilège personnel en vertu duquel ils pourront chaque jour, en célébrant la messe, appliquer une indulgence plénière à une âme du purgatoire".



— Des 500 zouaves pontificaux canadiens de 1868-69 il reste encore 58 survivants, dont 46 se rendirent à Rome même et 12 à Brest seulement.

LA BIOGRAPHIE DU R. P. MIGUEL-AUGUSTIN PRO, S. J.

Le R. P. Antonio Dragon, S. J., auteur de la biographie du R. P. Pro, dont nous avons parlé dans notre livraison de novembre dernier, ayant fait hommage de son livre au Souverain Pontife, a reçu la lettre suivante :

Dal Vaticano, le 19 décembre 1928.

Mon Rév. Père,

Sa Sainteté a agréé avec une bienveillance émue l'hommage que vous Lui avez fait de la biographie du Père Miguel-Augustin Pro, de votre Compagnie, exécuté au Mexique le 23 novembre 1927, en haine de son zèle pour le divin Roi Jésus.

Le Saint-Père vous remercie de coeur de cette preuve de vénération filiale qui est en même temps un hommage à la mémoire de ce héros du Christ-Roi, et comme gage de Sa particulière bienveillance, vous envoie bien de coeur aussi, une spéciale Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, mon Rév. Père, l'assurance de mon religieux dévouement.

P. Card. GASPARRI.



LA SOLUTION DE LA QUESTION ROMAINE

Le 11 février de la présente année demeurera une grande date dans l'histoire. C'est ce jour-là qu'ont été signés au palais de Latran à Rome entre le Saint-Siège et l'Italie un traité, qui règle la question romaine, et un concordat qui établit sur des bases conformes au droit canonique les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Italie.

"Jésus-Christ n'aime rien tant que la liberté de son Eglise." C'est l'occasion ou jamais de rappeler la noble parole de saint Anselme. Le Christ vainqueur vient de rendre pleine et entière liberté à son Vicaire. La violation des droits du Souverain Pontife à la "Porta Pia" est réparée. Un territoire indépendant est reconnu au Pape. Une aube nouvelle se lève. Grâce à la patience, à la sagesse, aux protestations, aux souffrances de cinq Pontifes, le cauchemar se dissipe et l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ grandit irrésistiblement.

Où sont les francs-maçons internationaux, les libres penseurs de l'Ancien et du Nouveau Monde venus, il y a vingt ans, tenir leurs assises à Rome même, essayant de planter leur drapeau en face du Vatican, sous l'oeil encourageant du gouvernement ?

"Stat crux dum volvitur orbis." L'histoire marche ; mais, comme la Croix du Christ, son Vicaire reste debout. Aujourd-

d'hui comme hier, la Papauté est encore et de plus en plus la première force spirituelle du monde.

Aussi l'heureuse nouvelle de cette paix romaine s'est-elle répandue avec une vive joie à travers le monde. Le Canada catholique s'y est associé de tout cœur. Il nous fait plaisir de reproduire les paroles que prononçait, le 12 février, à l'occasion de la célébration du septième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Pie XI, dans la basilique d'Ottawa, Son Eminence le Cardinal Rouleau, archevêque de Québec :

"Ne sommes-nous pas au lendemain de la signature du pacte historique qui met fin à la douloureuse situation qui pesait depuis soixante ans sur l'Eglise et l'Italie. En cette capitale d'un jeune et grand pays, en présence des hommes d'Etat, capables d'apprécier l'immense portée de l'acte qui a eu pour théâtre la salle conciliaire du palais de Latran; en présence du vénérable représentant de la première majesté de la terre, nous devons offrir à Dieu d'ardentes actions de grâces pour la solution pacifique de la question romaine.

"La rencontre providentielle d'un grand ministre et d'un grand Pape a accompli cette œuvre magnifique à la fois patriotique et religieuse.

"Les droits de la papauté sont entièrement reconnus. Les bienfaits de la discipline catholique sont assurés à un glorieux royaume. Dans la plénitude de son pouvoir apostolique le Vicaire du Christ, plus soucieux d'assurer l'éclatante manifestation de son prestige spirituel que de conserver l'étendue de possessions terrestres, affirme et maintient devant l'univers la royale indépendance du chef de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Petit est son royaume, mais il y possède tous les droits attachés au titre de souverain temporel. De toutes les parties du monde, les fidèles peuvent diriger leurs regards vers les hauteurs du Vatican, ils y verront flotter en toute liberté les couleurs pontificales, et nul drapeau appartenant à une nation particulière ne projettera son ombre sur les palais apostoliques. En réalité comme en apparence, le Pontife romain apparaît ce qu'il doit être et ce qu'il est : le Pape-Roi.

"Qu'il est doux pour des fils de l'Eglise universelle de remercier le Christ, qui prie toujours pour Pierre, d'avoir écouté les oraisons ininterrompues de ses disciples en faveur de Son Vicaire. Fidèle à Ses promesses, Jésus était hier avec Son Eglise; Il est avec elle aujourd'hui; avec elle Il sera jusqu'à la consommation des siècles. Qu'Il conserve notre Pontife Pie XI, qu'Il le vivifie et le rende heureux ici-bas. Et nous tous par le saint enthousiasme de notre piété filiale et de notre reconnaissance, nous nous écrions: Gloire à Dieu dans le ciel et paix à Son Vicaire sur la terre."

LITURGIE, CHANT GREGORIEN ET MUSIQUE SACREE

Les "Acta Apostolicae Sedis" du 6 février ont publié une Constitution apostolique datée du 20 décembre 1929, sur la nécessité de faciliter la liturgie, le chant grégorien et la musique sacrée.

Les aspirants au sacerdoce doivent tous, dès leur jeune âge, apprendre le chant grégorien et la musique sacrée : dans les Séminaires et autres établissements d'éducation ecclésiastique, il faudra instituer des leçons fréquentes, presque quotidiennes, de chant sacré ; de la sorte, le chant retrouvera sa splendeur, et les maîtrises ou chapelles, leur succès. Dans les Chapitres et les communautés, des réunions périodiques auront pour but de rappeler les dispositions et règles ecclésiastiques sur le chant sacré. Le chant grégorien à exécuter est celui de l'édition vaticane.

La Constitution apostolique recommande les chapelles musicales qui, avec le chant grégorien, exécutent aussi la polyphonie sacrée ; elle en demande la fondation, non seulement près des églises importantes ou cathédrales, mais près des églises moindres ou paroissiales.

Le chant avec accompagnement d'instruments n'est pas l'idéal de l'Eglise ; d'ailleurs, elle a comme instrument musical traditionnel l'orgue, jouant des harmonies pieuses et dignes des saints lieux.

Le peuple prenait autrefois par le chant une part active au culte divin ; il faut rétablir cet usage, et les écoles, associations, pieuses unions, pensionnats, peuvent y contribuer grandement. Les évêques devront veiller à procurer cet enseignement au peuple.



REMARQUES DE MGR PARISIS SUR LE CHANT ECCLESIASTIQUE

La science de la musique devient de plus en plus universelle, et à mesure qu'elle passe par les moeurs de toutes les classes, les oreilles sont de plus en plus sensibles à nos chants insipides ou faux... D'où il suit évidemment que si le clergé ne se hâtait de prendre position, par l'exécution au moins convenable du vrai chant ecclésiastique, il arriverait que nos saints Offices seraient de plus en plus abandonnés par les fidèles... ou que la musique moderne, la musique mondaine, profane, dansante, viendrait décidément détrôner le chant vénérable, mais déconsidéré, de saint Grégoire, de saint Augustin, de saint Bernard.

MANUELS DE CHANT GREGORIEN

Nous croyons utile de rappeler aux fidèles du diocèse de Saint-Boniface que les seuls Manuels de Chant grégorien autorisés dans le diocèse sont les Manuels conformes à l'édition typique vaticane "avec signes rythmiques des Moines de Solesmes".

Ces Manuels ont été adoptés d'emblée par une commission diocésaine, dont Mgr l'Archevêque présidait les délibérations et dont il a approuvé les décisions.

Ces Manuels "avec signes rythmiques des Moines de Solesmes" sont indispensables pour la bonne interprétation du Chant grégorien et partant pour obtenir l'uniformité dans le chant des mélodies grégoriennes.

Nous conseillons vivement à ceux qui désireraient se procurer des livres de chant grégorien de ne jamais oublier la mention: "avec signes rythmiques des Moines de Solesmes".

Rappelons aussi que ces Manuels de Chant grégorien "avec signes rythmiques des Moines de Solesmes" ont été transcrits en "notation musicale moderne" afin de mettre les mélodies grégoriennes à la portée de tous ceux qui ont fait un peu de solfège moderne.

L'Autorité diocésaine conseille fortement l'adoption de ces derniers là où l'on n'a pas encore adopté les Manuels en "notation ancienne", autrement dite "grégorienne ou guidonienne".

Cet avis évitera des malentendus et des dépenses inutiles.

Par ordre de Mgr l'Archevêque,

Antoine d'ESCHAMBAULT, ptre.

Secrétaire.



FEU M. L'ABBE ALBERT ROUSSEAU

Le 4 mars est décédé à l'hôpital Saint-Roch de Saint-Boniface, M. l'abbé Albert Rousseau, curé de Mariapolis. En lui le Manitoba a perdu l'un de ses prêtres actifs, vaillants et patriotes. Les paroissiens de Mariapolis ont perdu le curé énergique, entreprenant et zélé, qui les desservait depuis vingt-deux ans. Leur belle église, construite sous sa direction, leur reste comme souvenir de son zèle.

Né à Sainte-Claire de Dorchester, dans la province de Québec, le 30 octobre 1875, d'Ephrem Rousseau et de Virginie Gagné, le regretté défunt vint au Manitoba à l'âge de 9 ans. Sa famille se fixa à Saint-Boniface, où il fit ses études classiques. De 1896 à 1899 il suivit les cours de théologie au Grand Séminaire d'Ottawa. Mgr Langevin lui conféra le sacerdoce le 22 octobre 1899.

Après avoir été pendant huit mois vicaire à l'Immaculée Conception de Winnipeg, il le fut pendant un an à Saint-Norbert. En juin 1901, il fut nommé curé de Laurier, avec desserte de McCreary, où il bâtit une église. Transféré à Mariapolis en février 1907, il y construisit la jolie église actuelle, dont l'intérieur a été récemment terminé.

M. l'abbé Rousseau avait le tempérament énergique et entreprenant. C'est ainsi qu'il y a une quinzaine d'années, il se lança dans un grand concours de propagande de "La Liberté". Il remporta un vif succès et l'un des premiers prix, sinon le premier.

Son zèle des âmes et son patriotisme lui ont toujours fait porter un très grand intérêt aux choses de l'éducation et aux luttes scolaires. Il fut pendant de longues années commissaire d'écoles et président de l'Association des commissaires de la municipalité de Lorne.

Chaque année il se faisait un devoir d'assister aux importantes conventions provinciales des commissaires et prenait une part active à la discussion des questions qui s'y débattaient. Il y paraissait toujours en soutane et sa voix était écoutée. Il connaissait à fond les questions et exposait son point de vue avec clarté et conviction. Il maniait parfaitement la langue anglaise.

Les 11 et 12 novembre 1924, ses paroissiens de Mariapolis avaient dignement célébré ses noces d'argent sacerdotales. Ils avaient été heureux de profiter de l'occasion pour lui donner des marques tangibles de leur reconnaissance. De nombreux membres du clergé des diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg s'étaient unis au jubilaire en cette circonstance.

Les funérailles du regretté défunt, décédé prématurément à l'âge de 53 ans, à la suite d'une maladie qui le minait depuis de longues années, ont eu lieu le 7 mars dans l'église de Mariapolis. Elles ont été présidées par S. G. Mgr l'Archevêque, qui a chanté le service. Mgr G. Cloutier, P. A., V. G., et une vingtaine de confrères y assistaient ainsi que de nombreux paroissiens. Il a été inhumé dans le cimetière paroissial.

R. I. P.



CHANGEMENT DE RITE

Un récent décret de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise orientale autorise les nonces, internonces et délégués apostoliques à accorder l'autorisation aux laïques catholiques placés sous leur juridiction de passer, pour des motifs canoniques reconnus sérieux, du rite latin à un rite oriental ou vice-versa. Jusqu'ici, il fallait recourir à la Sacrée Congrégation pour obtenir cette permission. Aujourd'hui, les prêtres seuls sont tenus à ce recours.

UN ORATOIRE AUX BIENHEUREUX MARTYRS CANADIENS A SAINT-BONIFACE

Depuis le commencement de décembre dernier il y avait déploiement d'activité sur le terrain du vieux collège. On travaillait autour et à l'intérieur de la vieille cuisine — seule relique échappée à l'incendie. Qu'y faisait-on? On préparait un oratoire aux Bienheureux Martyrs Canadiens. Cet oratoire a été inauguré le 7 mars; les premières messes y ont été dites et on y a commencé la neuvaine préparatoire à la fête des Bienheureux fixée au 16 mars.

Cet oratoire n'est pas bien grand — il peut à peine contenir une centaine de personnes — mais comme il parle à l'âme avec son grand tableau des Bienheureux Martyrs au-dessus de l'autel. Il y a là tous les éléments d'un pèlerinage. On conviendra qu'à l'exemple de l'Est, il convenait que l'Ouest ait aussi son pèlerinage aux glorieux Martyrs. Et Saint-Boniface, le foyer de l'évangélisation de l'Ouest, était bien l'endroit tout désigné pour l'y établir. Et le vieux collège est fier d'offrir son superbe parc pour y convier pendant la belle saison des pèlerinages nombreux et recueillis. Ses anciens et ses amis se réjouiront de le voir renaître de ses ruines et continuer ainsi son oeuvre religieuse et nationale.

Les fidèles de Saint-Boniface se sont montrés reconnaissants aux RR. PP. Jésuites pour leur pieuse initiative; ils sont très assidus aux exercices qui se font à l'oratoire. La sainte messe y est célébrée tous les jours, excepté le dimanche. Les prêtres de passage à Saint-Boniface et à Winnipeg, s'ils désirent y célébrer, y seront toujours les bienvenus.



LES SAINTES HUILES

Le Rituel Romain (Tit. II, c. 1, n. 32) prescrit que les Saintes Huiles anciennes, à la réception des nouvelles, soient brûlées dans l'église, mais il n'indique aucune méthode spéciale. Les diverses manières de brûler les Saintes Huiles anciennes sont indiquées par les auteurs de liturgie approuvés. Jeter les Saintes Huiles dans le poêle semble une profanation. La manière classique est de les faire pénétrer dans un coton absorbant que l'on brûle et dont on jette les cendre dans une piscine. Une autre manière pratique de disposer des Saintes Huiles anciennes est de les vider dans la lampe du sanctuaire.

En dehors du cas de nécessité l'usage des Saintes Huiles bénites avant le dernier Jeudi Saint est défendu par le canon 734, 1. Si les Saintes Huiles ne sont pas encore arrivées le Samedi Saint, la bénédiction des Fonts baptismaux se fait sans

l'infusion des Huiles et cette partie de la cérémonie est suppléée privément dès que les nouvelles Huiles arrivent. Cependant, s'il y a urgence d'administrer le baptême, la Sacrée Congrégation des Rites (décret 3879) considère que le cas de nécessité prévu par le canon 734 se réalise et permet la bénédiction des Fonts avec les anciennes Huiles.



ORAISON FUNEBRE DE MGR GRANDIN, O. M. I.

A l'occasion du centenaire de la naissance de Mgr Grandin, que marquait le 8 février dernier, nous ne pouvons faire un aussi bel éloge du saint évêque que celui que prononça le R. P. Hippolyte Leduc, O. M. I., le jour de ses funérailles, le 10 juin 1902. Nos lecteurs liront avec un vif intérêt et une profonde édification ce témoignage d'un compagnon de près de quarante ans de labeurs. Ce témoignage mérite d'être conservé à l'histoire.

Cursum consummavit. Il a fini sa course.

Messeigneurs,

Mes Révérends Pères,

Mes bien chers Frères,

Il n'est plus le vénérable pontife que nous avons tant aimé, il n'est plus ce doux évêque, si grand et si puissant en oeuvres et en vertu, dans sa profonde humilité; il n'est plus ce père si bon, au coeur brûlant de l'amour divin et de la plus pure charité.

Il est mort... mais il nous parle encore. "Defunctus adhuc loquitur." Il nous parle par les exemples qu'il nous a donnés; il nous parle par les oeuvres qu'il a fondées; il nous parle par le parfum des vertus qu'il a si héroïquement pratiquées. Mort ici-bas, il vit au Ciel. "Defunctus"; il a fini sa tâche, il a terminé les sublimes fonctions de son admirable et long apostolat. Dieu a voulu lui donner la récompense et le couronner d'amour, de gloire et de bonheur.

Oh! merci, mon Dieu, de nous l'avoir donné, merci; mon Dieu, de nous l'avoir si longtemps conservé.

Nous souffrons, nous pleurons parce qu'il nous a quittés. De cette couche funèbre où nous contemplons pour la dernière fois ici-bas ses traits vénérés, "defunctus adhuc loquitur", ne nous parle-t-il pas encore? Ne nous dit-il pas comme autrefois l'apôtre des gentils: "Imitatores mei estote sicut et ego Christi"; mes frères bien-aimés, soyez mes imitateurs comme je l'ai été de Jésus-Christ.

Son enfance s'est écoulée dans l'innocence et la piété. Bien souvent déjà il a entendu l'appel de Dieu et son plus grand désir est de devenir prêtre un jour. Il prie, il travaille, il étudie; mais mû par un sentiment de profonde humilité, il se croit in-

digne de cette noble vocation, il se juge incapable d'acquérir la science et les vertus que le Seigneur demande et exige de ses prêtres. Soutenu, encouragé, fortifié par l'exemple et les conseils de son frère aîné déjà dans les saints ordres, il persévère vaillamment dans l'étude et la prière et bientôt il revêt lui-même les livrées du Seigneur.

Dieu parle de nouveau à son coeur, et un désir immense de se sacrifier tout entier à la gloire de son Dieu, au salut des âmes les plus abandonnées, à la conversion des infidèles et des païens, s'empare de l'âme du jeune lévite et la pénètre toute entière. Il veut être missionnaire de la Chine ou du Japon. Un de ses compatriotes, un jeune prêtre qu'il a servi au saint autel, s'est enrôlé dans la Société des Missions Etrangères, il vient de cueillir la palme du martyr et celui que nous pleurons aujourd'hui veut s'élancer sur les traces du Vénérable Chapedelaine.

Il dit adieu à sa famille, reçoit en pleurant la bénédiction d'un père vénéré et profondément aimé, puis court à Paris frapper à la porte du Séminaire des Missions Etrangères, cette pépinière de héros et de martyrs.

Content et heureux d'appartenir tout à Dieu, il s'adonne plus que jamais à la pratique de toutes les vertus qui font les saints. Il étudie sans relâche et se prépare aux saints ordres. Mais voici qu'une épreuve bien cruelle vient fondre sur lui. Il se croit dans la voie, dans la vocation où le Seigneur l'appelle; il a tout sacrifié pour y être fidèle et, par une permission mystérieuse du bon Dieu, il semble repoussé de cette sainte vocation. Les Supérieurs ne comprennent point le trésor que la Providence leur confie. Dans ce lévite si humble, si timide, si plein de défiance de lui-même, ils ne peuvent prévoir le futur apôtre, le missionnaire au zèle à toute épreuve, l'administrateur éminemment pratique, le grand et saint évêque que Dieu prépare à son Eglise.

Obligé de quitter cet asile, cette société d'apôtres qu'il aime pourtant de toute l'ardeur de son âme, que va-t-il devenir? Le coeur brisé, il se réfugie au pied de l'autel de Marie. Notre-Dame des Victoires voit ses larmes, les désirs ardents de son coeur qui veut être à Dieu et aux âmes tout entier. Il voulait être simple missionnaire: il reçoit aux pieds de la Vierge Immaculée un appel à une vocation plus haute et plus parfaite encore. Marie l'adopte pour sien et lui inspire de s'enrôler sous sa blanche bannière dans cette famille religieuse qui vient de sortir du Coeur de Jésus et que le Vicaire infailible du Christ, Léon XII, de sainte et glorieuse mémoire, vient de bénir et d'approuver en lui décernant le glorieux titre de Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

Le pieux séminariste des Missions Etrangères s'en va alors

en toute confiance frapper à la porte du noviciat des Oblats, revêt l'habit religieux et n'aspire plus qu'à mériter le bonheur de se lier au Seigneur par les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Son année d'épreuve et de noviciat est surtout marquée par l'édification qu'il ne cesse de donner à ses frères. L'humilité, la ponctualité, la mortification, l'esprit de prière et d'abnégation sont ses vertus favorites. Les Supérieurs reconnaissent vite en lui un sujet d'élite et le 1er janvier 1853 le fervent novice devient pour toujours Oblat de Marie Immaculée. Qui dira sa joie, son bonheur et sa reconnaissance? Avec quelle piété il célébrait chaque année l'anniversaire de cette heureuse oblation! Combien pendant sa vie il a aimé et vénéré sa croix de religieux! Combien il l'eut toujours volontiers préférée à la croix pastorale qui devait un jour si noblement briller sur sa poitrine de pontife!

Le jeune Oblat, désormais sûr de se voir appuyé, guidé par l'obéissance, est appelé auprès de notre vénéré fondateur, pour terminer à Marseille ses études théologiques. Sa charité, sa piété, sa douce humilité se font de plus en plus jour à son insu. Il est pour ses jeunes frères en religion le modèle parfait du scolastique Oblat et bientôt le regard si paternel et si pénétrant de notre vénéré et à jamais regretté père se pose sur lui avec amour.

De Mazenod a compris tous les germes de sainteté, de zèle et de vertus qui fermentent, se développent et grandissent dans l'âme de ce jeune religieux. Aussi le chérit-il d'un amour de prédilection et c'est avec bonheur qu'il lui impose les mains et le revêt de la dignité sacerdotale.

Où ce jeune prêtre, religieux, Oblat de Marie Immaculée, missionnaire et apôtre, va-t-il maintenant aller exercer le zèle qui le dévore? Quel heureux pays va-t-il embaumer du parfum de ses vertus? Déjà les enfants de Mazenod ont planté la croix aux quatre coins du monde. L'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie convoitent l'élu du Seigneur. Et lui que veut-il, que désire-t-il avant tout? Faire la volonté du bon Dieu, aller se dévouer "usque ad mortem" là où la sainte obéissance l'enverra. Ce qu'il ambitionne, néanmoins, ce sont les missions les plus pauvres, les plus pénibles, les plus douloureuses, les âmes les plus abandonnées.

Le martyr du sang qu'il entrevoyait au Séminaire des Missions Etrangères, va se changer pour lui en un martyr moins glorieux peut-être, mais certainement aussi méritoire et aussi fécond; ce sera le martyr de cinquante ans de pauvreté héroïque, d'abnégation perpétuelle, de souffrances physiques et morales dont Dieu seul a connu toute l'étendue, le nombre et le mérite. Cependant au moment où le jeune Oblat, tout récemment oint de l'onction sacerdotale, est à la veille de voir ses vœux les plus

ardents exaucés, à la veille du jour où les missions de la Rivière Rouge, missions s'étendant alors de l'Atlantique, par la Baie d'Hudson, aux Montagnes Rocheuses et jusqu'à l'Océan Glacial, vont lui être assignées, un obstacle apparemment insurmontable surgit. La santé du pauvre Père est des plus précaires. On parle d'épuisement, de débilité générale, de consommation même à un degré bien prononcé. Des crachements de sang surgissent, le départ devient impossible.

Le malade, comme il le fera toute sa vie dans le temps de l'épreuve et des impossibilités humaines, a recours à la prière. Il invoque Marie Immaculée, fait violence au Cœur de Jésus, et l'auguste chef de notre famille religieuse se sent inspiré de remettre la décision qu'il doit prendre lui-même à un médecin célèbre, homme de foi et d'une piété éprouvée. Le verdict de la Faculté est donné en toute conscience et liberté : que le malade parte quand même ; sa vie sans doute est en danger, mais sa meilleure chance de salut est encore dans la noble obéissance qu'on veut lui donner.

Le jeune apôtre entonne l'hymne de reconnaissance et quelques mois plus tard, après avoir dit un suprême adieu à sa famille chérie, à sa patrie, à tous ceux qu'il aime et qu'il n'espère plus revoir ici-bas, il a traversé les mers, parcouru le trajet alors épouvantable du Canada d'alors aux si pénibles missions de la Rivière Rouge où il tombe aux pieds et dans les bras de Mgr Taché, O. M. I., évêque de Saint-Boniface, qu'il regardera désormais comme son père vénéré, son frère en religion et son fidèle ami. Ces deux grandes âmes, ces deux cœurs d'apôtre se sont immédiatement compris et la mutuelle affection qu'ils se vouent dès ce moment, ne se démentira jamais.

Le jeune Père Grandin est maintenant à l'Île à la Crosse où il s'adonne tout entier à l'étude des langues. Bientôt il catéchise les pauvres sauvages et se livre sans compter à l'évangélisation de ces immenses contrées encore inexplorées de ce qui forme aujourd'hui le nord de la Saskatchewan et le district d'Athabaska. De grand cœur il partage la vermine et la misère des Cris et des Montagnais. En moins de quatre ans il a conquis tous les cœurs de ces pauvres Indiens par sa bonté, sa charité sans pareille. Son humilité, son dévouement, sa piété et son zèle à toute épreuve ont attiré aussi les regards de ses Supérieurs et de Dieu lui-même.

L'évêque de Saint-Boniface comprend qu'il ne peut suffire à la tâche qui lui est imposée. Il a besoin d'un coadjuteur, d'un autre lui-même pour administrer et évangéliser en son nom les missions du Nord-Ouest. Rome lui choisit le plus doux, le plus humble comme aussi le plus dévoué de ses frères Oblats pour en faire l'homme de sa droite, l'évêque, l'apôtre, qui pendant

près d'un demi-siècle se dépensera avec un courage héroïque à l'extension du règne de Jésus-Christ.

C'est au cours d'un long et pénible voyage, dans les savannes du Nord, que le nouvel évêque reçoit l'annonce de son élection. Il en est terrifié et comme anéanti. Il pleure, il gémit. Prostré au pied de sa croix d'Oblat, la considération de sa faiblesse et de son indignité lui arrache ce cri parti de son cœur, comme de celui de saint Paul désormais et plus que jamais son modèle: "*Infirma elegit Deus*". Oui, Dieu choisit les petits à leurs propres yeux, les humbles, pour confondre les forts, et faire en eux et par eux de grandes et sublimes choses. La parole de Marie, la plus sublime et la plus humble des créatures: "*Quia respexit humilitatem ancillae suae, fecit mihi magna qui potens est*", demeure éternellement vraie. La vie du vénéré et à jamais regretté père que nous pleurons aujourd'hui en sera une preuve éclatante et de la plus touchante comme de la plus noble évidence.

L'évêque élu de Satala a de nouveau traversé l'Océan. Avec quel amour, quelle sainte et paternelle fierté, le grand évêque de Marseille, notre Révérendissime Père et Fondateur, le presse sur son cœur! Combien il est heureux de lui communiquer la plénitude du sacerdoce et de lui dire de nouveau: "Pars, mon fils, le bien-aimé de mon cœur, je t'ai fait Oblat, tonsuré, minaré, sous-diacre, diacre, prêtre, évêque et apôtre. Tu l'as dit, tu le sens, "*infirmi elegit Deus*", et c'est toi que le Saint Esprit a choisi pour faire par toi de grandes choses. Un champ immense, déjà si bien fécondé par ton zèle est ouvert à ta foi, à ton courage, à ton amour du salut des âmes. Humble et doux évêque, Jésus et sa Mère Immaculée béniront tes travaux."

C'est à cette époque, mes bien chers Frères, en janvier 1860, que j'eus pour la première fois le bonheur de voir Mgr Grandin. Pardonnez-moi cette mention personnelle, je ne puis retenir le cri de ma reconnaissance. Jamais je n'ai oublié l'impression si profonde que fit sur nous cet homme de Dieu, cet Oblat, cet apôtre aux manières, aux traits si doux, si empreints d'une ineffable bonté et d'une si charmante humilité. Impossible de vous dire ce qui se passa au plus intime de mon âme quand cet homme de Dieu, sur l'invitation que lui en fit le Supérieur du Grand Séminaire, choisit deux futurs missionnaires: celui qui fut le Rév. Père Légeard mort en odeur de sainteté à la mission de l'Île à la Crosse en 1879, et celui qui prononce ou plutôt qui balbutie aujourd'hui l'oraison funèbre de notre commun père.

Cinq ans plus tard j'avais l'insigne bonheur d'être depuis plusieurs années déjà Oblat de Marie Immaculée, de recevoir l'onction sacerdotale et de venir me jeter dans les bras de ce père bien-aimé avec lequel j'ai toujours vécu depuis.

Ah! mes Frères, laissez-moi vous le dire à la louange du vénérable pontife que nous avons perdu, une des plus grandes grâces que le bon Dieu a bien voulu me faire, c'est d'avoir vécu ainsi sous la direction paternelle, si humble et si sainte de cet homme de Dieu, c'est d'avoir été le témoin constant et souverainement édifié de ses oeuvres apostoliques et de ses héroïques vertus.

Ses vertus! J'ai en main, mes bien chers Frères, le questionnaire approuvé par le Vicaire infailible de Jésus-Christ, relativement au procès de la canonisation des Saints. Ce questionnaire, je l'ai lu bien souvent, étudié, approfondi de mon mieux et je crois pouvoir dire qu'en toute vérité, je donnerais sans hésiter une réponse affirmative à toutes les questions qui y sont posées.

Qui dira toute l'intensité et la simplicité charmante de la foi de ce grand évêque? Qui dira sa confiance sans borne dans les bontés du Seigneur, son appui inébranlable sur la divine Providence? Qui dira surtout l'amour saintement passionné qu'il portait à Notre-Seigneur au sacrement de l'autel, sa dévotion si filiale à Marie, sa vénération pour les Saints; sa dévotion si constante et si profonde aux mystères de la Passion de notre Divin Sauveur?

Sa vie a été un long acte de foi pratique. "Justus meus ex fide vivit". Toutes ses actions, toutes ses démarches, toutes ses oeuvres étaient imprégnées de cet esprit de foi. Par la foi aussi il semblait déchirer les voiles eucharistiques et son bonheur a toujours été de se trouver au pied du Très Saint Sacrement qu'il visitait le jour, qu'il visitait la nuit. Pardon, ô mon père à jamais regretté, si j'ai souvent mais pieusement épié la pratique de votre amour envers la Personne sacrée et le Coeur adorable de Jésus. Combien de fois je vous ai vu prosterné au pied du tabernacle pendant que la communauté prenait depuis longtemps déjà le repos nécessaire de la nuit. Pasteur et père, tandis que le troupeau dormait, vous imploriez alors pour nous et pour vos bien-aimés diocésains les bénédictions et les miséricordes divines.

Combien de fois encore, ô mon père, ne vous ai-je pas contemplé parcourant pieusement la voie douloureuse, et plus tard, au déclin de votre vie, vous traînant péniblement de station en station dans le saint exercice du Chemin de la Croix, bien avant le lever de la communauté, édifiée sans doute de vous trouver le premier rendu au pied de l'autel pour la méditation du matin, mais ne se doutant nullement du repos que vous aviez déjà sacrifié à votre amour de la prière et de la pénitence.

Avec quelle foi, avec quelle ferveur, mes bien-aimés Frères, ce vénéré pontife n'offrait-il pas le Saint Sacrifice de la messe! Tous, n'est-ce pas, mes Révérends Pères et mes chers

Confrères, nous avons été mille et mille fois les témoins édifiés de sa piété dans l'accomplissement de cette auguste fonction. Ah! l'Eucharistie était vraiment la vie de son âme; l'Eucharistie, l'auguste sacrifice, faisait toute sa consolation et son bonheur ici-bas. Que n'a-t-il point souffert et sacrifié pour ne pas être privé du bonheur de dire la Sainte Messe!

Pendant ses nombreux et longs voyages à travers nos immenses prairies et nos vastes forêts, en tout temps, en toute saison, il voulait avoir la consolation de sacrifier l'adorable victime et de se nourrir de la chair et du sang de Jésus-Christ. La Sainte Messe! Il l'a dite mille et mille fois sous sa pauvre tente de missionnaire voyageur; souvent même par un froid intolérable, presque toujours longtemps avant le jour, sacrifiant sans compter son sommeil et un repos bien nécessaire, au bonheur de célébrer les saints mystères. Ah! c'est qu'il voyait en quelque sorte à découvert le prix de cet auguste sacrifice, la gloire qu'il rend à Dieu, le bien qu'il fait à l'église militante et qu'il opère dans l'église souffrante.

La Sainte Messe! Mais ne l'avons-nous pas vu célébrer par notre père bien-aimé et à jamais regretté lorsqu'il était tellement sous les étreintes de la souffrance qu'il pouvait à peine se tenir debout et gravir les degrés de l'autel? N'avons-nous pas été les témoins désolés de la peine, de l'humiliation qu'il ressentait toujours lorsque les forces trahissaient son courage et qu'il ne pouvait achever les saints mystères? Et quelle a été sa plus grande peine dans les derniers mois de sa vie, sinon de ne pouvoir plus monter au saint autel. Quelle sainte envie il portait à chacun de ceux d'entre nous qui avons eu le consolant privilège de célébrer au chevet du saint mourant!

La préparation à la Sainte Messe, à la participation au Corps du Divin Maître, était incessante et perpétuelle. Elle consistait dans cette pureté, cette délicatesse de conscience qui a toujours été l'apanage des saints, aussi bien que dans un recueillement, une prière continuelle. Avec quelle simplicité, quelle humilité et quelle régularité le pieux évêque s'approchait chaque semaine du tribunal de la pénitence. Sans aucun doute il avait son confesseur attitré, mais ce confesseur était-il absent ou empêché, Monseigneur, avec la simplicité d'un enfant, s'adressait à n'importe quel Père disponible. Il n'a jamais manqué d'user de ce grand moyen de sanctification. A moins d'impossibilité absolue, le point de nos saintes Règles à ce sujet, était pour lui inviolable. Dieu seul connaît l'édification que retirait de ces confidences sacrées le directeur de conscience.

(A suivre.)

L'AUTORITE DU SOUVERAIN PONTIFE

Il faut se serrer autour du Souverain Pontife, suivre inébranlablement ses décisions inspirées, affirmer avec lui les vérités qui seules sauveront et nos âmes et le monde. Il faut s'abstenir de toute entreprise pour réduire sa parole à notre sens... Le Saint-Siège étant la seule autorité parfaitement et de tout point légitime qui existe aujourd'hui sur la terre, la seule qui ne veuille et ne puisse enseigner l'erreur et commander le péché, est aussi la seule qui assure l'obéissance contre toute inquiétude, tout faux pas et tout regret. Obéissance préventive, obéissance passive, obéissance active. Envers le Saint-Siège, là où l'obéissance religieuse n'est pas exigée, l'obéissance politique est encore ce qu'il y a de plus sage.

Louis VEUILLOT.



INCENDIE DU SANCTUAIRE DU LAC SAINTE-ANNE

La Mission du Lac Sainte-Anne a été éprouvée par le feu le 2 décembre dernier. Son petit sanctuaire, qui contenait la statue et la relique vénérée chaque année par des foules nombreuses, a été la proie des flammes. Le désastre a eu lieu un dimanche.

En cette saison froide, le missionnaire de Sainte-Anne, actuellement le R. P. Watelle, O. M. I., ne réunit ses paroissiens qu'une fois le dimanche. La grand'messe est suivie de la Bénédiction du Saint Sacrement; tous se retirent et le minuscule hameau de la Mission redevient presque désert. Ainsi en fut-il le dimanche du 2 décembre. Vers midi, le Père était rentré dans son presbytère, où il habite complètement seul; il avait préparé son dîner et le prenait tranquillement quand il remarqua à peu de distance de sa maison deux enfants qui regardaient fixement vers l'église. Bientôt après il les vit se séparer et courir, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, vers le sanctuaire. Intrigué, il sortit aussitôt pour en connaître la raison, et il vit des flammes sortir de la sacristie. Il s'empressa..., les rares habitants du village accoururent aussi à la vue de la fumée... Hélas! c'était trop tard: il n'était déjà plus possible de pénétrer dans l'église. Il fallut assister, impuissants, à l'oeuvre du feu. Le vent, par bonheur, soufflant du nord, portait la flamme du côté opposé au presbytère, qui ne souffrit aucunement.

Mais l'église fut entièrement consumée. Bâtie en troncs ou billots équarris, recouverte plus tard de planches, elle a fait un feu si ardent que la cloche, à l'exception du battant, les vases sacrés, les brûle-cierges en cuivre, des vases en terre et en porce-

laine, ont été complètement fondus. Les statues sont en miettes; pas la moindre trace du reliquaïre qui contenait la relique de Sainte Anne. Seule la cheminée en briques reste debout comme un témoin du désastre. Ajoutons pourtant que, par une disposition providentielle, le Père avait eu la bonne inspiration, quelques jours plus tôt, de retirer de la sacristie le grand ciboire et le beau calice des pèlerinages. C'est tout ce qui a été sauvé.

La perte matérielle est considérable, mais ce qui a causé le plus d'émotion, c'est qu'elle atteint la plus vieille mission de l'Ouest canadien. Le Rév. Monsieur Thibault, originaire du diocèse de Québec, envoyé dans l'Ouest par Mgr Provencher, évêque de Saint-Boniface, en fut le fondateur. Il y fit un séjour de plusieurs semaines durant l'automne de 1843. L'année suivante il y bâtit, en grande partie de ses propres mains, une humble maison où il demeura avec M. Bourassa, prêtre canadien lui aussi, qui venait de lui être donné comme compagnon. En cette même année 1844, il dédia la Mission à la grande Patronne du Canada, la bonne Sainte-Anne; et le lac sur le bord duquel elle était bâtie, porta dès lors le nom de "Lac Sainte-Anne" au lieu de "Lac Manito" comme l'appelaient les Indiens, ou "Lac du Diable" comme disaient les Métis de langue française et les "Voyageurs canadiens des pays d'en-haut".

La demeure des missionnaires servit d'abord d'église, mais, dès qu'ils le purent, ils bâtirent une chapelle proprement dite, que Mgr Taché, qui la visita en 1854, qualifiait de "modeste mais décente". Cette première chapelle était l'oeuvre de M. Thibault et du P. Lacombe, son successeur.

Agrandie plus tard par suite de l'augmentation de la population catholique, elle tombait en ruine quand le P. Lizée, O. M. I., fut mis à la tête de la Mission en 1886. Loin de songer à la restaurer ou à la reconstruire, les Supérieurs pensaient plutôt à en retirer le missionnaire qu'ils venaient d'y envoyer, faute de ressources et manque de personnel pour des Missions qui semblaient plus importantes. Le R. P. Lestanc, O. M. I., supérieur de Saint-Albert et membre influent du conseil épiscopal, n'était sans doute pas pour rien dans ce projet. Sainte Anne allait lui faire comprendre que ses désirs à elle étaient tout autres.

Le P. Lestanc, originaire de Bretagne, faisant un voyage à son pays natal en 1887, alla prier au sanctuaire si renommé de Sainte Anne d'Auray. Là, a-t-il raconté, il lui sembla entendre comme une voix intérieure qui lui disait: "Pourquoi veux-tu qu'on abandonne mon sanctuaire de l'Ouest canadien?... Relève donc plutôt ma chapelle et ravives-y mon culte en y conduisant les fidèles en pèlerinage". Aussitôt sa résolution fut prise et, dès son retour à Saint-Albert, il mit tout en oeuvre pour la réaliser. Par ses soins et ceux du P. Lizée, une nouvelle église fut cons-

uite en 1888, — celle qui vient de brûler — et l'année suivante, 1889, eut lieu le premier pèlerinage, conduit par le P. Lestanc. Une statue de Sainte Anne avait été donnée par une bienfaitrice de Montréal; une relique avait été apportée par le P. Lestanc lui-même de Sainte-Anne d'Auray. Les pèlerins étaient 45 en cette année-là. Depuis leur nombre est allé sans cesse en augmentant, et c'est par milliers qu'on les compte aujourd'hui, attirés par les faveurs spirituelles et temporelles que Sainte Anne se plaît à répandre en ce lieu.

Tous les amis de la bonne "grand'mère" de Jésus voudront que son sanctuaire soit relevé promptement et que le nouveau soit plus beau et plus grand que l'ancien. Nous leur demandons d'y contribuer par une fervente prière.

"L'Ami du Foyer."

O. M. I.



LA PREMIERE JOURNEE SOCIALE DE ST-BONIFACE

La première Journée Sociale de Saint-Boniface, tenue le dimanche, 17 février, a remporté un succès complet. Le crédit en revient au cercle La Vérendrye, de l'A. C. J. C., qui en a eu l'idée et qui l'a organisée.

La Journée Sociale a commencé par une messe pontificale célébrée par S. G. Mgr l'Archevêque, au cours de laquelle M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys, a prononcé un éloquent sermon sur "l'Eglise et la Question sociale". Le prédicateur se demanda d'abord quel est l'état de notre société et s'appuya sur l'autorité du Pape Léon XIII qui, dès 1878, dénonçait le mépris de toute autorité légitime, d'où "sont sorties ces lois subversives de la divine constitution de l'Eglise, cette liberté excessive d'enseigner et de publier tout ce qui est mal, pendant qu'au contraire on viole et opprime de toutes manières le droit de l'Eglise à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse".

Deux ans après, le même souverain pontife, après avoir rappelé la doctrine catholique sur la sainteté du lien conjugal et l'ordre voulu par Dieu dans la société familiale, dénonçait vigoureusement ceux qui veulent "pervertir absolument la nature même du mariage".

En 1881, en parlant de l'origine du pouvoir civil, le savant pape s'insurge contre ceux qui, inspirés par l'orgueil et l'esprit de rébellion, cherchent à se soustraire à toute autorité ou qui, selon qu'on l'enseigne dans nos écoles normales, "font dériver toute autorité du peuple, risquant ainsi d'en énerver la vigueur et d'en amoindrir la majesté". Ces théories modernes, écrit Léon XIII, "ont déjà causé de grands maux" et, sur un ton prophétique que les événements ne devaient que trop douloureusement

justifier dans l'empire des czars, il continuait : "Il est à craindre que ces maux dans l'avenir n'aillent jusqu'aux pires extrémités". De là ces théories sociales dont les adeptes ne se comptent pas dans notre province. Le pape mentionne le communisme, le socialisme et le nihilisme. Après un demi-siècle, nous sommes en mesure d'ajouter, pour ce qui nous concerne, le bolchévisme qui a failli nous donner le régime des soviets en 1919 à Winnipeg même, et qui a encore dans les grandes villes du Canada ses centres de propagande.

Trois ans plus tard, en 1884, Léon XIII consacrait toute une encyclique à la secte des francs-maçons, document qu'il faut avoir en main pour saisir la portée morale de nos programmes scolaires les plus récents et de certaines associations qui ne se recrutent pas que parmi les incroyants, tels que les clubs Kiwanis et Rotary.

En 1888, c'est l'encyclique sur la liberté humaine. Le pape y prend à partie la morale en vogue chez la très grande majorité de nos concitoyens non catholiques et qui, grâce à notre système scolaire ne peut manquer de faire de nouvelles conquêtes, la morale indépendante, cette morale qui "dans la pratique de la vie ne reconnaît aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir", qui enseigne que chacun est à soi-même sa propre loi", et "qui, sous l'apparence de la liberté, détourne la volonté de l'observation des divins préceptes et conduit l'homme à une licence effrénée".

En 1891, c'est le document social par excellence : l'encyclique "Rerum novarum", sur la condition des ouvriers. Dans ce document magistral à tous points de vue, le pape mentionne, entre autres maux sociaux, des choses qui sont loin de nous être étrangères. C'est la cupidité des capitalistes, la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, le peu de respect de la justice sous toutes ses formes, le manque d'esprit de charité chrétienne, l'étatisme qui entrave le plein épanouissement de la vie familiale, les théories égalitaires des socialistes et le droit exclusif du travail à la propriété, théories sorties du cerveau déséquilibré de Karl Marx, que le "Scoop Shovel" du mois de janvier présentait à ses lecteurs comme un profond penseur et un bienfaiteur de la classe ouvrière.

Bref, c'est trop évident, à la lumière des enseignements de Léon XIII, notre société est bien malade ; c'est la première conviction qu'il faut ancrer profondément dans nos âmes au début de cette journée sociale. Une autre vérité non moins certaine et dont la reconnaissance s'impose en ce moment, c'est qu'à cette société malade nous avons le devoir de porter remède. L'action sociale est pour nous un devoir. Cette société est la nôtre. En son sein s'agitent des catholiques et des protestants,

des croyants et des incroyants de toutes nuances; tous sont les membres du corps social dont nous faisons partie. Ce devoir pèse également sur la conscience des clercs et des laïcs, qui doivent se donner la main pour faire de l'action sociale sous la direction des représentants attitrés de l'Eglise. Dans le domaine de l'action sociale, l'Eglise domine l'Etat et les associations particulières. C'est, en dernière analyse, dans l'Eglise que se trouve le salut de la société. "L'action sociale catholique, dit le pape Pie XI, appartient au ministère pastoral, à la vie chrétienne... L'action sociale catholique légitime et celle qui est aidée et soutenue par les évêques, celle qui se met à la disposition de la hiérarchie."

Cette dépendance s'explique par le fait que l'action sociale fait partie du champ d'action qu'embrasse la vie morale et qu'il n'y a point de véritable vie morale qui ne dépende de la vérité religieuse. Il est facile de se rendre compte que l'accomplissement des devoirs sociaux se confond avec l'exercice des vertus si chrétiennes de la justice et de la charité, ces deux vertus sociales par excellence.

Dans le domaine industriel, pas plus que dans les autres, on n'a réussi à brider les passions humaines sans faire appel aux motifs moraux et à la vérité religieuse et sans les secours surnaturels de la grâce. Or l'Eglise est l'unique dépositaire de la vérité révélée et la grande dispensatrice des secours d'En-Haut. De là sa grande mission sociale.

* * *

A 2 h. 30 de l'après-midi, il y eut, dans la salle académique du collège, une séance d'études. Mme W. Raymond traita de "l'influence du travail extérieur sur nos jeunes filles", le R. P. J.-B. Beaupré, O. M. I., du "capital", M. Donatien Frémont du "salaire" et M. L.-P. Gagnon des "fonds de secours".

A 8 h. 30 eut lieu une séance solennelle, à laquelle M. Camille Fournier parla de "l'ouvrier et de la race" et le R. P. Henri Schelpe, S. J., de "l'ouvrier catholique". Dans une allocution finale S. G. Mgr l'Archevêque tira les conclusions de la journée et souligna ces paroles de Benoît XV qu'on lisait sur le programme: "Nous désirons vivement que tous les ouvriers catholiques apprennent non seulement dans les édifices sacrés, de la bouche des prêtres, mais ailleurs aussi, grâce au concours de laïques compétents, les moyens que l'Eglise, notre mère, leur enseigne et leur conseille de mettre en oeuvre pour améliorer leur condition." Comme résultat pratique de la journée, Monseigneur préconisa la fondation d'un cercle d'études ouvrier, en même temps que l'étude et la mise en pratique du système de la Caisse Desjardins.

EXPOSITION ET VENERATION DES RELIQUES

(De "l'Ami du Clergé")

Q. — Quelles sont les prescriptions liturgiques concernant l'exposition et la vénération des reliques et, en particulier, des parcelles de la Vraie Croix?

R. — I. a) Seules les reliques dûment authentiquées peuvent être l'objet d'un culte public. (Can. 1283, 1.) Encore faut-il remarquer que, sauf indult (1), il n'est pas permis d'exposer dans une église ou dans une chapelle les reliques d'un bienheureux non encore canonisé, ni de les porter en procession. (Can. 1287, 3.)

Les reliquaires sont absolument exclus de l'autel où, même pour un temps très court (2), est exposé le Saint-Sacrement (3). (S. R. C., 2 sept. 1741, n. 2365, ad 1; 19 mai 1838, n. 2779). De plus, aucune relique, quelle qu'elle soit, ne peut être placée sur le tabernacle renfermant actuellement la sainte Eucharistie (S. R. C., 31 mars 1821, n. 2613, ad 6; 12 mars 1836, n. 2740, ad 1), ni devant la porte de celui-ci (S. R. C., 6 sept. 1845, n. 2906).

Enfin il est des fonctions liturgiques pour la célébration desquelles les reliquaires ne sont pas admis sur l'autel: ce sont celles des jours où il est interdit aux ministres sacrés de se revêtir de la dalmatique et de la tunique. — v. g. la messe et l'office du temps de l'Avent, hormis le 3^{me} dimanche, et du temps de Carême, hormis le 4^{me} dimanche (4), et les fonctions funèbres (5).

b) A part les exceptions mentionnées ci-dessus, il est permis d'exposer des reliques sur le gradin de n'importe quel autel, entre les chandeliers qui s'y trouvent. C'est même, comme le fait observer Mgr de Conny (6), le mode d'orner un autel le plus conforme au cérémonial (7). On pourrait aussi au besoin placer des reliques sur la table d'un autel où l'on n'aurait pas à officier, pourvu que ce ne fût pas celui du Saint-Sacrement (8).

c) A tout autel où sont exposées des reliques, quand bien

(1) Il suffirait pour cela d'un indult autorisant la récitation de l'office et la célébration de la messe du bienheureux. (Can. 1287, 3; S. R. C., 17 avril 1660, n. 1156, ad 1.)

(2) Ils ne pourraient pas même demeurer à un autel où aurait lieu un salut avec le ciboire. (S. R. C., 19 mai 1838, n. 2779.)

(3) "Quia sole splendente stellae disparent, et praesente Domino nullus servo honor exhibetur." (Piller, "Manuale rituum", p. 317.)

(4) Cf. Martinucci, "Manuale sacr. Caeremoniarum", 1. II, c. XII, n. 2, et c. X, n. 2.

(5) Cf. Cérémonial des évêques, 1. II, n. 1; Martinucci, op. cit., 1. II, c. IX, n. 2, et c. XI, n. 2.

(6) Cérémonial romain, p. 10.

(7) Cf. Cérémonial des évêques, 1. I, c. XII, n. 12.

(8) Haegy, "Manuel de Liturgie", 14^e édit., t. 1, p. 687.

même elles y seraient disposées entre les chandeliers et pour l'ornementation, deux cierges au moins doivent brûler continuellement. (S. R. C., 26 févr. 1701, n. 2067; 12 août 1854, n. 3029, ad 13; 20 mars 1869, n. 3204).

d) Pour exposer publiquement des reliques, le prêtre doit se revêtir d'un surplis et d'une étole. Celle-ci est rouge pour les reliques de la Vraie Croix ou des autres instruments de la Passion et pour les reliques de martyrs; elle est blanche pour les autres reliques.

e) A l'issue de l'exposition ou de la procession d'une sainte relique, on peut avec celle-ci bénir l'assistance; toutefois, cela n'est obligatoire que s'il s'agit d'une relique de la Vraie Croix. (S. R. C., 24 juillet 1683, n. 1711, ad 1; 15 septembre 1736, n. 2324, ad 1; 31 mai 1817, n. 2578, ad 11).

Il est également permis de faire baisser les reliques aux fidèles (9). (Cf. S. R. C., 16 mars 1833, n. 2704, ad 5.)

II. — Lorsque les reliques de la Sainte Vierge ou des autres saints sont exposées à la place principale d'un autel, on les salue d'une inclination de tête. (10.)

Le prêtre qui les encense le fait debout, de deux coups seulement, et après avoir béni, comme à l'ordinaire, l'encens mis par lui dans l'encensoir.

Les reliques de la Sainte Vierge et des saints peuvent être portées en procession, mais non sous un dais. (S. R. C., 27 mai 1826, n. 2647.)

III. — Les reliques de la Vraie Croix ne peuvent être placées avec des reliques de saints dans un seul et même reliquaire. (S. R. C., 18 févr. 1843, n. 2854.)

Lorsqu'elles sont exposées à découvert, on les salue par une génuflexion simple; si elles étaient renfermées de façon qu'on ne pût les voir, on les saluerait seulement par une inclination. (S. R. C., 7 mai 1746, n. 2390, ad 7; 23 mai 1835, n. 2722, ad 1.)

Le prêtre est debout pour encenser la relique de la Vraie Croix. (S. R. C., 15 sept. 1736, n. 2324, ad 2; 23 sept. 1837, n. 2769, ad 10; 20 mars 1869, n. 3201, ad 7.) Il bénit l'encens et fait une génuflexion simple avant et après l'encensement. Celui-ci comporte trois coups.

Une relique de la Vraie Croix peut être portée sous un dais. (S. R. C., 27 mai 1826, n. 2647.)

Ce qui vient d'être dit des reliques de la Vraie Croix s'applique à pari à celles des instruments de la Passion.

(9) Voir Haegy, op. cit., t. I, p. 687, note 1.

(10) En encensant l'autel à la messe solennelle et aux vêpres, le célébrant n'a pas à saluer les reliques exposées entre les chandeliers. (Martinucci, "Man. sacr. Caerem.", 1. I, c. V, n. 11; da Carpi", Caeremoniale, part. II, n. 136.)

DING ! DANG ! DONG !

— Les 14 et 18 mars les élèves du collège de Saint-Boniface ont représenté avec succès la grande tragédie d'Athalie, le chef-d'oeuvre de Racine, avec chœurs de Mendelssohn.

— Le 22 février ils avaient donné une séance toute anglaise en l'honneur de M. James A. MacLean, président de l'Université du Manitoba, qui a chaleureusement félicité les élèves canadiens-français de si bien maîtriser la langue anglaise.

— Les "Acta Apostolicae Sedis" du 6 février ont publié un office entièrement nouveau pour la fête et l'octave du Sacré Coeur, avec une messe également nouvelle. Le 19 août nous célébrerons aussi le nouvel office de saint Jean Eudes, dont la fête a été étendue l'an dernier à l'Eglise universelle.

— Malgré ses 75 ans, l'honorable Juge L.-A. Prud'homme envoie fidèlement chaque année à la "Société Royale du Canada", dont il est membre depuis 1903, sa contribution historique et littéraire. Dans les mémoires de 1928, qui viennent de paraître, il retrace la carrière de M. André Nault, ce vétéran des luttes de 1869-70, décédé le 17 décembre 1924, à l'âge de 94 ans.

— Le XXXe Congrès eucharistique international, qui se tiendra à Carthage en 1930 et coïncidera avec le XVe centenaire de la mort de saint Augustin, aura pour thème fondamental: "Saint Augustin et la Sainte Eucharistie". Il aura lieu du 7 au 11 mai.



R. I. P.

— T. R. P. Ollitrault de Kéryvallon, supérieur général des Trappistes, décédé à Rome.

— R. P. Edouard Proulx, S. J., ancien professeur au collège de Saint-Boniface et ancien missionnaire au Manitoba, décédé à Montréal.

— Rde Soeur Joseph-Arthur, née Marie-Anne Fortin, des Petites Missionnaires de Saint-Joseph d'Otterburne, en mission au scolasticat de Lebreton, décédée à l'hôpital de Regina et inhumée à Otterburne. C'est le premier décès dans cette jeune communauté fondée en 1925.

— Rde Soeur Marie-Saint-Gabriel, née Barbara Trohak, des Missionnaires Oblates du S. C. et de M. I., décédée à la Maison Mère de Saint-Boniface.

— Mme Joseph O. Grenon, qui fut toujours très dévouée aux missionnaires, décédée à Winnipegosis.

— M. Urgel Ritchot, neveu de feu Mgr Ritchot et beau-frère de Mgr Cloutier, décédé à Saint-Norbert.